

La réforme des langues en questions

LA RÉFORME DU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE, AMORCÉE DEPUIS DEUX ANS, CONTINUE DE SE PRÉCISER. Pour cette rentrée scolaire, le ministre de l'Éducation nationale a annoncé une importante restructuration de l'apprentissage des langues en milieu scolaire. Nous sommes allés à sa rencontre afin d'obtenir des précisions sur « l'un des volets les plus ambitieux » de cette réforme.

VOCABLE

PAR RONAN LANCELOT



Pourquoi est-il important d'apprendre et de maîtriser une ou plusieurs langues étrangères dès le niveau scolaire ?

La maîtrise des langues étrangères est aujourd'hui essentielle. Cela permet une ouverture culturelle et une découverte de la différence. Et puis, à l'heure de la mondialisation, c'est devenu une condition requise pour de très nombreux emplois à tous les niveaux de qualification. C'est donc un enjeu primordial pour l'éducation.

Pensez-vous qu'apprendre une seule langue étrangère soit suffisant ?

Je pense que l'anglais est indispensable, incontournable, car c'est devenu, qu'on le veuille ou non, la langue internationale des communications, mais cela n'exonère pas de l'apprentissage et de la découverte d'autres langues, parce que nous défendons un monde multipolaire.

L'enseignement en France s'inscrit aujourd'hui dans le Cadre européen commun de référence pour les langues. En quoi notre système éducatif se distingue-t-il de nos voisins européens ?

Existe-t-il une spécificité française dans ce domaine précis ?

Ce cadre européen est un vrai levier de rénovation de l'enseignement. Je ne peux que me féliciter de voir la rapidité avec laquelle les enseignants l'ont mis en œuvre et adapté parce qu'il structure l'enseignement et prévoit une progressivité adaptée aux compétences et au rythme de chaque élève. Je vois dans notre spécificité nationale une force et une faiblesse. Le plus, c'est le caractère national de notre système éducatif, nous avons des programmes et des examens nationaux, des personnels recrutés au niveau national... Il faut aujourd'hui travailler sur la personnalisation de l'enseignement pour l'adapter à nos élèves.

Quelle est la faiblesse de notre système ?

Qu'on le veuille ou non, nous devons reconnaître humblement que nous ne sommes pas bons en langues vivantes. Toutes les enquêtes internationales le montrent. C'est pourquoi nous avons souhaité mettre l'apprentissage des langues au cœur de la réforme des lycées.

Qu'en est-il des certifications réservées jusqu'alors aux élèves des classes européennes ?

Les certifications qui existent sont aujourd'hui maintenues. Il y a près de 50 000 élèves qui obtiennent de telles certifications. Mais au-delà de cela, chaque élève peut aujourd'hui faire reconnaître son niveau dans le cadre européen : A2 en fin de collège, B2 en fin de lycée pour la première langue, B2 pour la seconde. Et nous avons prévu d'inscrire ces niveaux dans les diplômes professionnels, de manière à ce que cela soit un

facilitateur pour l'emploi. Il y a des métiers dans la voie professionnelle où la maîtrise d'une langue étrangère est devenue indispensable.

Il a été décidé depuis maintenant deux ans de renforcer l'apprentissage de l'anglais oral au collège et au lycée. Peut-on déjà tirer des conclusions de cette mobilisation ?

Malheureusement je n'ai pas encore de chiffres, c'est un peu prématuré, mais je pense que tout le monde est unanime sur le fait qu'il est important de renforcer la pratique de l'oral, surtout dans le cadre des échanges qui se multiplient. C'est aussi pour cela que nous avons décidé d'étendre l'évaluation de ces compétences orales à l'ensemble des bacheliers. Ce sera un changement important en 2013, lorsque la réforme du lycée s'appliquera en terminale.

Comment un enseignant peut-il faire pour développer les compétences à l'oral avec autant d'élèves par classe ?

C'est un des axes majeurs de notre réforme. Tous les professeurs vous le diront, ce sont toujours les mêmes élèves qui lèvent la main pour intervenir, et il est tentant de les faire participer plus que les autres. Beaucoup d'autres élèves n'osent pas intervenir parce qu'ils ont un peu honte de leur niveau. Nous allons mettre en place des groupes de compétences en classe de seconde. Ceux-ci seront constitués peu après la rentrée. Ces groupes ne dépendront ni de la série, ni du statut de la langue choisie (LV1, LV2,

Pour augmenter la pratique orale et le temps d'exposition aux langues, nous souhaitons vraiment renforcer les outils numériques.

LV3), ni de l'organisation par classe. En cours d'année, les élèves pourront passer d'un groupe à l'autre en fonction de leurs progrès et de leurs besoins.

Nous n'avons pas évoqué le rôle des assistants de langues. Comment s'inscrivent-ils dans cette réforme ?



(ISTOCKPHOTO)

Nous devons avoir un peu plus de 5000 assistants de langues aujourd'hui. Ils jouent un rôle important et leur action s'inscrit dans le cadre d'un projet cohérent et partagé par les enseignants. Mais la vérité, c'est que pour augmenter la pratique orale et le temps d'exposition aux langues, nous souhaitons vraiment renforcer les outils numériques, aussi bien la baladodiffusion que la visioconférence, ainsi que les échanges et jumelages avec des établissements étrangers via l'internet.

Quelles sont les autres grandes lignes de votre réforme ?

Dorénavant, l'enseignement de deux langues en classe de seconde sera obligatoire, ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant. Nous allons également mettre en place un enseignement technologique en langue étrangère. Par ailleurs, nous avons prévu de mettre un accent beaucoup plus fort sur l'apprentissage des langues en section littéraire. Les élèves pourront y étudier la littérature étrangère en langue étrangère. Ils auront également la possibilité d'opter pour un module complémentaire de trois heures en langue étrangère, et même une option supplémentaire facultative. Les élèves qui voudront vraiment se différencier des autres auront jusqu'à 12h30 de langues par semaine !

Que pouvez-vous nous dire des nouveaux stages de langues qui ont lieu en fin de vacances scolaires ?

40 000 lycéens ont bénéficié cette année de stages de remise à niveau offerts pendant les vacances scolaires. C'est une vraie avancée, mais je pense que ce n'est pas suffisamment connu des parents.

C'est une mission de service public ?

Oui, si l'on veut que l'apprentissage des langues soit accessible à tous, nous devons être capable de proposer ce type d'échanges dans le cadre de l'Education nationale.

Vous-même, parlez-vous plusieurs langues ?

Je suis assez représentatif du système français. J'ai fait allemand première langue, j'ai passé six mois en seconde dans un collège allemand, donc je parlais correctement la langue en terminale. Malheureusement, je l'ai très peu pratiquée depuis et je bafouille. Et mon anglais est à mon avis insuffisant compte tenu de mes fonctions. ●